

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

3ème Direction : URBANISME

Placement de terrasses sur emplacements de parking.  
Instruction de la demande :

1. Nom et adresse de l'exploitant : .....
2. Objet de la demande : .....
3. Situation : .....
4. Nombre d'emplacements de parking : .....

Pour information :

Taxe annuelle à payer : - terrasse sur emplacement de parking : 200 €/place/mois

- En annexe :
- Croquis de l'implantation avec mesures
  - Photos significatives.
  - L'autorisation d'exploitation délivrée par le Service des Lois Sociales et de l'Environnement Centralisé,
  - Si nécessaire : Copie du permis d'environnement/du permis d'urbanisme

Signature : .....

Fait le : ...../...../.....